

L'ancienne prison



Crédit photo : ancienne-prison-2-17248 (OTI Pornic - Marie LE GAL)



A l'angle des rues de la Mairie et du Château-Gaillard, la maison date du début du XIXème siècle. Auparavant, l'emplacement était occupé par l'ancienne prison de Bourgneuf.

Infos pratiques

Catégorie : A voir

Description

Le tribunal seigneurial et la prison Pendant l'âge d'or de la commune, entre les XVIIème et XVIIIème siècles, nombre de marins, contrebandiers, braconniers, pilliers d'épaves et autres "hors la loi" fréquentent les quartiers du village de Bourgneuf. Aussi, la commune se dote d'une prison, d'un auditoire, d'une salle de séance, pour rendre la justice sur place. Le pilori Au milieu du carrefour actuel, était planté, jadis, sur cet espace, le pilori. Ce poteau était muni de deux anneaux de fer où étaient ainsi exposés au public les condamnés en signe d'infamie. Le pilori de Bourgneuf fut arraché en 1789. La maison d'un maire Au cours du XIXème siècle, les notables issus de la bourgeoisie vont faire bâtir de grandes maisons. Celles-ci bordent la rue de la Mairie jusqu' à la place. A l'emplacement de la prison, en 1818 une maison bourgeoise fut édifiée. Cette bâtisse est alors habitée par un des maires de la ville. Gustave Bourdin (1825-1913), né à Viellevigne, est notaire. Il s'unit en 1851, à Sainte-Pazanne, avec Clotilde Gigault (1829-1890). De leur union, 3 enfants naîtront. La famille s'installe à Bourgneuf en 1856, rue de Belinette. Gustave devient maire de Bourgneuf en 1865. Depuis au moins 1866, il habite rue du Château-Gaillard, dans la demeure qui nous intéresse, jusqu'à son décès. Gustave Bourdin , est conseiller général du canton de Bourgneuf, avec l'étiquette Républicain, de 1871 à 1877, battant le précédent conseiller, Charles Étienne Gustave Le Clerc de Juigné, propriétaire du château de Bois-Rouaud. Gustave devient président, fondateur du comice agricole de Bourgneuf. En 1897, il est décoré du grade de chevalier du mérite agricole. Gustave Bourdin rend son dernier soupir à l'âge de 87 ans, le 19 juin 1913, à Bourgneuf-en-Retz. Le saviez-vous ? Le pilori, une peine infamante persistante... Utilisé depuis le Moyen Âge, le pilori était un droit seigneurial. A la vue de tous, le seigneur signifiait ainsi qu'il avait le droit de justice sur ce fief. "Mettre quelqu'un au pilori", consiste à signaler la personne condamnée à l'indignation publique, la vouer au mépris public. Après l'abolition du régime féodal à la Révolution, les piloris sont tombés en désuétude. Ils furent remplacés vers 1795 par la peine du carcan qui reste en vigueur en France jusqu'en 1832. Puis en 1832, le châtiment est devenue une simple exposition publique sans entrave matérielle (prévue par l'article 22 du code pénal en « peine accessoire » d'une condamnation aux travaux forcés ou à la réclusion). La peine elle-même ne sera supprimée qu'en 1848. Le petit plus : Ce site peut-être découvert en suivant le parcours urbain historique de Bourgneuf-en-Retz.

Situation géographique



Toutes les infos pratiques

Contact

Rue de la Mairie
Bourgneuf-en-Retz
44580 VILLENEUVE-EN-RETZ